

PROCHES



Référentiel de formation du Référent en troubles psychiques

Cofinancé par le
programme Erasmus+
de l'Union européenne





Un projet de :



Table des matières

1. Référent en troubles psychologiques : introduction
2. Le Référent Psych Up dans le secteur de la formation et insertion socioprofessionnelle France
3. Référent en troubles psychologiques : le référentiel de formation

1. Introduction

La première année du projet Psych Up a été dédiée à comprendre ce que les professionnels de l'enseignement et de la formation professionnels (EFP) expérimentent en travaillant avec des publics souffrant de troubles psychologiques : quelles sont les principales difficultés rencontrées ? Quelles missions et activités sont exécutées ? Quelles compétences le « Référent Psych Up » doit-il maîtriser ? Pour répondre à ces questions, les partenaires du projet ont mené une enquête de terrain auprès des professionnels de l'EFP, pour créer leur première production : *le profil de fonction du référent troubles psychologiques*.

Les partenaires ont ensuite poursuivi leur travail pendant un an pour produire un deuxième résultat : *le référentiel de formation du référent en troubles psychologiques*. L'objectif de cet output est de soutenir l'organisation de programmes et de contenus de formation ciblés pour les professionnels de terrain, basés sur les compétences requises par la fonction du référent.

Dans ce document, vous découvrirez **ce référentiel de formation du Référent Psych Up**, qui présente les besoins en formation pour la fonction. Ce référentiel a été développé par les partenaires Psych Up, en se basant sur le profil de fonction, qu'ils avaient élaboré plus tôt, et sur une analyse de l'offre de formation existante. Une fois créé, le référentiel a été mis à l'épreuve lors de **focus groups** réunissant des partenaires externes connaissant la réalité de terrain de la formation et de l'encadrement d'apprenants vivant avec des troubles psy (formateurs, coordinations et directions de centres de formation, référents handicap, autorités et associations locales, ...).

A ce jour, il n'existe ni profil de formation ni référentiel métier pour une fonction s'apparentant à celui de Référent en troubles psy dans l'EFP. Cela s'explique par le fait que cette fonction n'est pas l'objet d'une reconnaissance officielle dans les centres d'EFP des partenaires du projet. Nous espérons donc que les références développées permettront **la formalisation et le développement de la fonction** dans le secteur de l'EFP.

Ce référentiel détaille le programme de formation qu'un référent Psych Up doit suivre pour mener à bien ses missions. Mais ce référentiel peut être utile de **trois manières différentes** :

- Il peut être utilisé comme **référence par les prestataires de formation**, pour organiser les programmes et modules de formation destinés aux Référents Psych Up (et autres fonctions associées).
- Il peut être utilisé par le Référent Psych Up comme un **plan de formation**, pour planifier et suivre un parcours de formation approprié afin d'acquérir de nouvelles compétences et connaissances utiles pour son travail quotidien.
- Il peut être utile à **l'employeur du Référent Psych Up**, comme fiche utile lors du recrutement, afin d'embaucher des candidats présentant une expérience et une formation pertinentes pour le poste.

Les travaux menés par les partenaires ont permis de développer un **cadre de référence commun en matière de formation**. Mais chaque pays/partenaire a également noté certaines singularités basées sur les particularités de son pays/organisation. Ceci a conduit les partenaires à développer, outre la version commune, des versions adaptées au niveau national. Cette publication présente la version adaptée pour le secteur de la formation et l'insertion socioprofessionnelle, en France. La version commune, en anglais, et les autres versions adaptées dans les langues du partenariat (bulgare, italien, espagnol, grec) sont disponibles sur [le site du projet](#).

2. Le Référent Psych Up dans le secteur de la formation et de l'insertion socio-professionnelle en France

Suite à un focus group organisé en juin 2020 par INFREP et ADIS, les deux partenaires français du projet, quelques remarques et commentaires ont été soulevés quant à la particularité du contexte français de l'accompagnement de publics présentant des troubles psychiques, ou d'autres formes de handicaps. Les discussions du focus group ont donné lieu à certaines modifications et amendements dans le référentiel de formation commun développé dans le cadre du projet. Le référentiel de formation « pour la France » vous est présenté plus bas, en 3^{ème} partie du document.

Dans cette partie, vous découvrirez quelques réflexions quant à l'adaptation du référentiel au contexte français, et, finalement, au cadre dans lequel évoluerait un « Référent Psych Up » dans une organisation d'éducation/formation en France.

Il est important de noter que la réglementation du handicap est une **priorité importante de la politique publique en France** depuis plusieurs années (par exemple, l'intégration des personnes handicapées est définie comme une obligation nationale par la loi d'orientation du 30 juin 1975).

Quel parcours d'études devraient suivre les personnes souhaitant devenir *Référent Psych Up* ?

Selon le Code du travail, la formation professionnelle tout au long de la vie est une obligation nationale. Elle vise à permettre à chaque personne, quel que soit son statut, d'acquérir et d'actualiser des connaissances et des compétences favorisant son évolution professionnelle, ainsi que de progresser d'au moins un niveau de qualification au cours de sa vie professionnelle. Elle est un élément clé de la sécurisation des parcours professionnels et de la promotion des salariés... Elle comprend la formation initiale, y compris l'apprentissage, et la formation ultérieure, qui constitue la formation professionnelle continue, des adultes et des jeunes déjà engagés dans la vie active ou qui s'y engagent. Article L6111-1

En France, il existe de nombreuses formations liées à l'accueil et à l'accompagnement des personnes handicapées psychiques au sein de divers organismes. Contrairement à d'autres pays, qui exigent que les personnes aient suivi un cursus de Psychologie/Psychiatrie, en France le système d'éducation et de formation des adultes offre un large panel de possibilités. Les personnes désireuses d'acquérir des connaissances et des compétences dans le domaine de l'accueil et de l'accompagnement des publics en situation de handicap psychique ont de nombreuses possibilités.

Lors d'une analyse de l'offre de formation existante pour guider et accompagner les publics en situation de handicap psychique, INFREP et ADIS ont ainsi trouvé huit formations pour l'acquisition de connaissances et de compétences dans le domaine. L'une d'entre elles est proposée par l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne, et les autres sont proposées par une variété de structures : entreprises privées, centres de formation professionnelle et d'éducation, communauté d'organisations financées par le gouvernement français, organismes de formation et de recherche.

Nous n'avons pas trouvé d'informations pertinentes concernant les conditions préalables à l'accès à ces formations. Cependant, la plupart d'entre elles exigent des participants souhaitant suivre ces formations qu'ils aient au moins une expérience de l'orientation et du soutien aux personnes ayant ces difficultés. En ce qui concerne les études que le Référent Psych up doit suivre pour être en mesure de remplir ses missions au sein d'une organisation, il n'y a pas de carrière ni de formation stricte qui soit exigée. Cependant, selon le contexte dans lequel il va travailler (entreprise privée, organisation publique, centre de formation professionnelle, université, centre de santé, ONG, etc.), il est recommandé à la personne intéressée par ce rôle d'avoir terminé des études secondaires supérieures et d'avoir au moins suivi un programme de formation professionnelle et de formation conduisant à un brevet de technicien (BTS), quel que soit le domaine (voir le tableau La formation professionnelle dans le système éducatif et de formation français ci-dessous).

Exemple de formation existante : « Référent(e) handicap secteur privé, fonction publique, secteur associatif » à l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne :

Type de certification : Il s'agit d'un parcours de formation conduisant à un diplôme universitaire appelé « Diplôme d'Université » en français. Contrairement aux diplômes de licence, de master et de doctorat, qui sont nationaux, ce « DU » correspond à un domaine restreint, à vocation temporaire ou professionnelle.

Durée : La durée de la formation est de 8 jours, dont une conférence et une journée professionnelle.

Accès à la formation : Elle est accessible par deux voies : la formation initiale et la formation continue. La formation initiale consiste en un enseignement général, technologique et/ou professionnel selon des programmes sélectionnés. La formation professionnelle continue s'adresse aux adultes et aux jeunes déjà engagés dans la vie professionnelle active. Elle a pour but de :

- Faciliter leur adaptation aux évolutions des nouvelles technologies et des nouvelles conditions de travail ;
- Contribuer au maintien et à l'amélioration de leur niveau de qualification ;
- Accroître leurs possibilités de promotion sociale et professionnelle.

Public-cible :

- Les salariés du secteur privé,
- Salariés du secteur public ou semi-public (éducation nationale, universités, hôpitaux, collectivités locales, centres de formation, associations...),
- Responsables des ressources humaines,
- Représentants des personnes handicapées, chargés de mission handicap, correspondants handicap, chargés d'accueil ou d'accompagnement,
- Représentants RSO/RSE/diversité, responsables de l'insertion professionnelle,
- Travailleurs sociaux, tuteurs d'entreprise, gestionnaires,
- Administrateurs scolaires, étudiants, demandeurs d'emploi intéressés par une formation sur la politique de gestion du handicap, aidants familiaux et personnes motivées par le sujet.

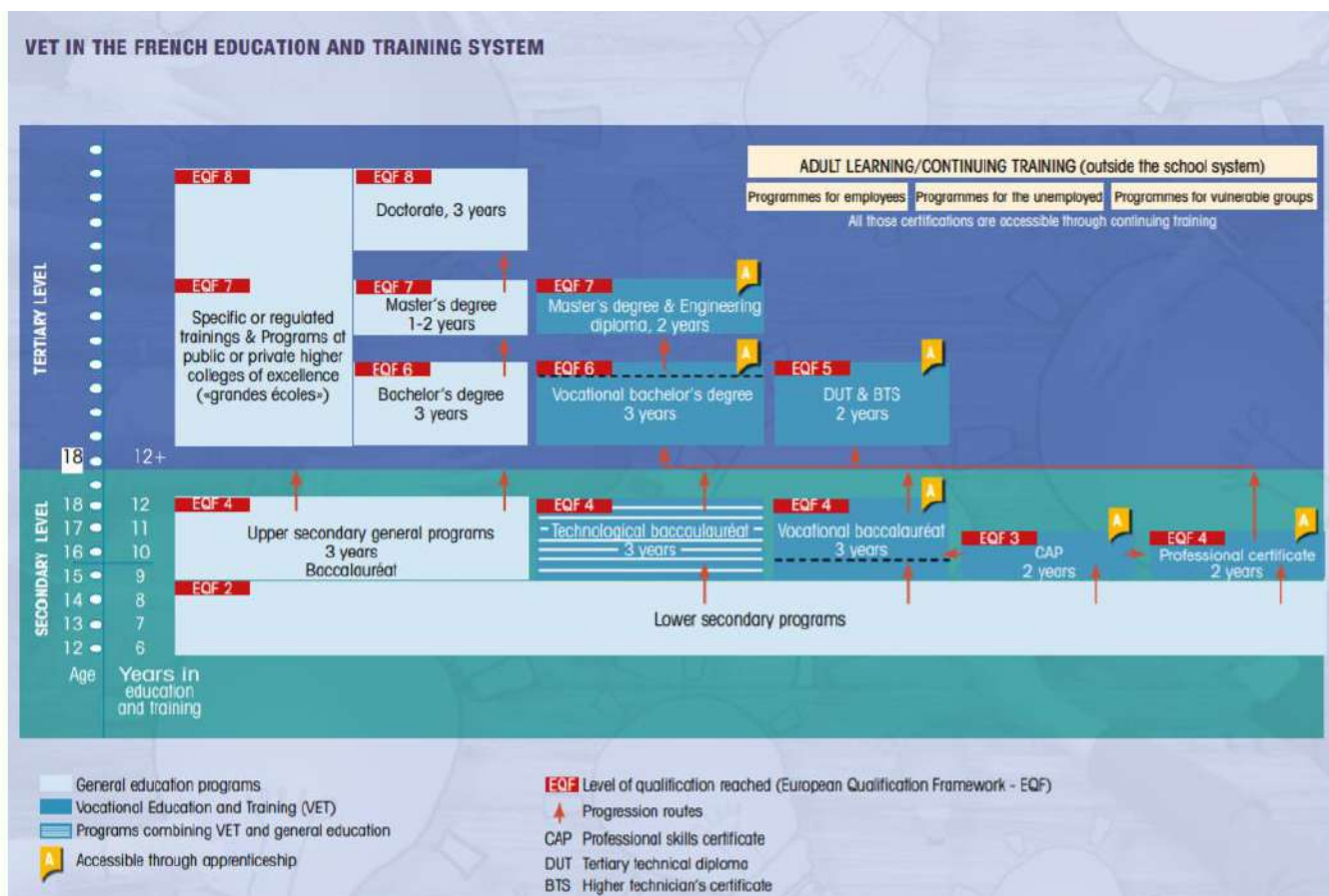
Objectifs :

- Développer une compréhension fine de la problématique du handicap et de l'insertion professionnelle, sociale, scolaire ou universitaire des personnes en situation de handicap.
- Acquérir ou développer les connaissances, les compétences opérationnelles et stratégiques et l'expertise nécessaires pour structurer/mettre en œuvre la politique du handicap d'une organisation et accompagner les salariés, élèves et étudiants en situation de handicap.
- Fournir des outils, des techniques et une méthodologie pour l'accueil/intégration des personnes handicapées (étudiants, employés, etc.).

Conclusion :

Après analyse de la gestion du handicap des individus dans différents environnements, on peut supposer que dans le contexte français, il existe différents éléments-clés à la fonction :

- 1) Le Référent Psych Up doit avoir une connaissance approfondie de la normativité du handicap ainsi que des principaux acteurs (partenaires) travaillant dans ce domaine, qui est très étendu en France.
- 2) Le Référent Psych Up doit être proactif dans la construction de partenariats et de réseaux ainsi que dans la sensibilisation et la mise en œuvre d'une " politique d'inclusion du handicap " au sein de l'organisation.
- 3) Les formations destinées aux personnes souhaitant travailler dans le domaine du handicap psychique, sont axées sur l'insertion socioprofessionnelle du public.



Source: Centre Inffo Europe-International, Continuing vocational training, 2019

Cadre législatif du handicap en France

Selon la loi du 11 février 2005 : « *Constitue un handicap toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions psychiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant* »¹. La notion de handicap se définit donc toujours par rapport à une situation (un poste de travail, une activité, un environnement précis).

Une notion plus complète et intégrale

Avec cette initiative gouvernementale, l'handicap psychique est reconnu pour la première fois :

- Une définition du handicap qui, pour la première fois, intègre **toutes les formes de déficience** (physique, sensorielle, mentale, cognitive, psychique) et dépasse l'approche strictement médicale en soulignant le rôle **de l'environnement** dans la constitution du handicap.

¹ https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000006796446/

- Une approche du handicap non plus en termes de causes mais en termes de **conséquences**
- Si certaines activités sont restreintes d'autres sont réalisables
- L'accent est mis sur les notions de **compensation et d'aptitudes**, ce qui implique un intérêt pour le **potentiel** plutôt que les incapacités
- Une approche transversale de la problématique du handicap qui couvre **tous les aspects de la vie** des personnes handicapées, quel que soit leur âge.

La loi impose ainsi **l'obligation de rendre la formation accessible à tous, sous peine de sanctions pénales et financières, seule une contre-indication médicale étant considérée comme une cause de refus acceptable.**²

Plus d'informations concernant les lois, vous pouvez aller sur le Profil de Fonction « Référent Psych Up ».

Quelle formation pour le référent psych up ? (retour du focus group)

Les participants de la table ronde provenaient de deux domaines principales du projet : organismes de la formation et insertion socioprofessionnelle ainsi que des experts du champ de la santé mentale.

Le référentiel de formation du référent Psych Up proposée par le partenariat a été soumis à modifications lors de focus group en France :

- Il est nécessaire de distinguer les troubles psychiques et le handicap psychique, en raison de la sémantique et de l'impact médical → Le terme de santé mentale est plus pertinent.
- La notion de prise en charge des troubles psychiques relève du domaine du sanitaire, c'est-à-dire du médical et non de la formation. Il est préférable de se concentrer sur l'environnement et les ressources de l'apprenant. Pour un même trouble psychique il y aura autant de retentissements différents que de personnes. Il est préférable de mentionner l'expression et les retentissements des troubles psychiques.
- Le concept d'accueil est primordial pour favoriser un accompagnement de qualité et intervenir le plus précocement possible.
- Le référent PSYCH UP n'a pas besoin de connaissances spécifiques sur le handicap psychique. Il doit privilégier les observations fonctionnelles pour limiter la stigmatisation. Cependant, les retentissements doivent être pris en compte dans la mise en place des moyens de compensation

² http://www.handipole.org/IMG/pdf/guide_adaptations_pedagogiques-3.pdf

- Toutes ses missions semblent importantes à mener pour un référent, pour qui ce sera probablement une mission parmi d'autres. Il lui faudrait des relais.
- La séquence sur la politique inclusion n'est pas appropriée en tant que telle. Il semble plus intéressant de l'appréhender avec une dimension communication en interne et à l'extérieur pour faire le lien avec le réseau de partenaires.
- Les partenaires ont proposé un autre programme pour la séquence sur la politique inclusion

3. Référent en troubles psychiques : le référentiel de formation

Rappel : 3 activités-clés ont été définies dans le [profil de fonction Psych Up](#) :

1. Développer un réseau de partenaires sur son territoire
2. Accueillir et soutenir les personnes vivant avec des troubles psy tout au long de leur parcours éducationnel/formatif
3. Informer et sensibiliser le personnel enseignant/formateur

Le référentiel de formation consiste en 2 Unités d'acquis d'apprentissage (UAA) :

UAA 1 | Accueillir et soutenir les personnes vivant avec des troubles psychologiques tout au long de leur parcours d'éducation/de formation, ainsi que le personnel enseignant/formateur.

Basée sur l'activité-clé 2 + activité-clé 3

UAA 2 | Développer un réseau de partenaires sur son territoire local et orienter les publics vivant avec des troubles psychologiques vers ces partenaires

Basée sur l'activité-clé 1 + compétence 2 de l'activité-clé 2

UNITÉ 1

Accueillir et soutenir les personnes en situation de troubles psychiques tout au long de leur parcours d'éducation/de formation, ainsi que le personnel enseignant/formateur

1 | Résultats d'apprentissage

À la fin de l'unité, le Référent Psych Up sera capable de :

- Soutenir l'apprenant à chaque étape de son processus de formation
- Accompagner l'apprenant dans le repérage de son fonctionnement et de ses ressources dans les situations d'apprentissage
- Développer une politique d'inclusion parmi le personnel

2 | Objectifs

Séquence 1 : Approche des troubles psychiques

À la fin de la séquence de formation le « Référent Psych Up » sera capable de :

- Définir la notion de handicap et les particularités du handicap psychique
- Connaître l'expression et les retentissements des troubles psychiques et appréhender les principales conséquences sur les capacités d'apprentissage
- Identifier et analyser les modalités d'accompagnement efficaces

Programme :

- ✓ Acquérir et comprendre des notions dans le champ de la santé mentale
- ✓ Connaître le cadre juridique, les institutions officielles et les autorités compétentes
- ✓ Avoir une éthique et une conduite professionnelle
- ✓ Connaître la réglementation européenne et nationale sur les politiques d'inclusion
- ✓ Connaître le cadre juridique du secteur (exigences réglementaires en matière d'appui aux apprenants)

Séquence 2 : L'accueil des publics en situation de troubles psychiques :

À la fin de la séquence de formation le « Référent Psych Up » sera capable de :

- Appréhender les modalités d'accueil des publics
- Comprendre le fonctionnement et le profil des apprenants accueillis
- Adopter un positionnement et une posture professionnelle en adéquation avec les besoins et les demandes des apprenants
- Avoir une meilleure communication
- Instaurer une attitude constructive dans la relation avec les apprenants

Programme :

- ✓ Élaborer et mettre en œuvre le procès d'accueil
- ✓ Identifier les caractéristiques des publics accueillis
- ✓ Différencier les situations de précarité, de vulnérabilité, d'insécurité et la manifestation de troubles psychiques
- ✓ Construire et utiliser des outils de positionnements pour réaliser un diagnostic des compétences de l'apprenant afin d'individualiser la formation par rapport aux objectifs d'apprentissage
- ✓ Adapter sa posture professionnelle aux besoins des apprenants
- ✓ Identifier les facteurs d'une communication efficace et les appliquer dans les situations d'accueil

Séquence 3 : Comprendre et gérer les situations déstabilisantes pour le formateur

À la fin de la séquence de formation le « Référent Psych Up » sera capable de :

- Anticiper et repérer des éléments générateurs d'une situation déstabilisante
- Comprendre les mécanismes qui conduisent à des situations déstabilisantes
- Développer la gestion et la prévention des conflits
- Acquérir et partager des outils avec l'équipe pédagogique permettant d'adapter sa communication et de mieux communiquer
- Développer une attitude constructive dans la relation avec le public

Programme :

- ✓ Identifier les différentes situations déstabilisantes pouvant survenir lors de l'accueil du public
- ✓ Identifier et interpréter les attitudes pouvant générer des situations déstabilisantes
- ✓ Identifier et utiliser des moyens de régulation pour faire face aux situations rencontrées
- ✓ Choisir et utiliser des outils de prévention et de gestion pour faire face aux situations difficiles

Séquence 4 : Les processus d'apprentissage adaptés

À la fin de la séquence de formation le « Référent Psych Up » sera capable de :

- D'identifier les différents types de méthodes pédagogiques
- Identifier et analyser les conséquences des troubles psychiques sur l'environnement de formation pour :
 - Structurer la relation de l'apprenant aux autres (stagiaires, formateurs, tuteurs en entreprise)
 - Construire et gérer la communication avec l'apprenant
 - Développer et stimuler l'expression de l'apprenant par rapport à sa situation

Programme :

- ✓ Identifier les incidences du handicap dans un processus d'apprentissage
- ✓ Connaître les concepts de pédagogie afin de choisir les méthodes les plus appropriées (apprentissage, auto-formation, compétence)
- ✓ Identifier les supports d'apprentissage et de communication, les méthodes et les outils pour les mobiliser dans le cursus de formation
- ✓ Identifier les aménagements et adaptations pédagogiques mobilisables en fonction des situations
- ✓ Appliquer la démarche inclusive pour faciliter et renforcer les apprentissages
 - Recenser les outils, les adapter, en créer si nécessaire pour compenser les éventuels déficits cognitifs (planification, mémorisation, concentration, repérage spatio-temporel, mobilisation du savoir, jugement et raisonnement logique, etc.) et/ou relationnels (difficultés à comprendre les codes sociaux, à trouver la « bonne distance », etc.)

UNITÉ 2

Développer un réseau de partenaires sur son territoire local et orienter les publics en situation de troubles psychiques vers ces partenaires

1 | Résultats d'apprentissage

À la fin de l'unité, le **Référent Psych Up** sera capable de :

- Développer des relations de partenariat avec les acteurs du territoire
- Communiquer pour participer à une politique d'inclusion auprès du réseau de partenaires
- Orienter aux services appropriés (services psycho/sociaux/médicaux)

2 | Objectifs

Séquence 1 - Développement de relations

À la fin de la séquence de formation le « **Référent Psych Up** » sera capable de :

- Identifier les partenaires pour constituer un bon réseau
- Avoir les qualités pour être un *networker* actif
- Construire des relations durables

Programme :

- ✓ Comprendre l'importance et les enjeux pour constituer des réseaux
- ✓ Développer des différentes stratégies de communication professionnelle
- ✓ Mobiliser les compétences d'écoute, l'empathie, l'intelligence émotionnelle

Séquence 2 - Orientation vers le réseau partenarial

À la fin de la séquence, le « **Référent Psych Up** » sera capable de :

- Identifier et analyser le paysage psychosocial du territoire
- Mettre en œuvre les techniques d'entretien
- Analyser et identifier le droit social et la réglementation (prestations sociales, assurances maladie)

Programme :

- ✓ Mobiliser les aides financières, le réseau de partenaires, les acteurs stratégiques
- ✓ Identifier les outils, les dispositifs et les partenaires nécessaires à l'accueil, à l'insertion, au maintien dans l'emploi et/ou en formation

Séquence 3 - Politique d'inclusion

Ce projet a été financé avec le soutien de la Commission Européenne. Cette publication n'engage que son auteur et que la Commission n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations contenues dans la communication ou la publication.

A la fin de la séquence, le « Référent Psych Up » sera capable de :

- Développer une politique d'inclusion au sein de l'équipe pédagogique formation et dans la société

Programme :

- ✓ Faire un état des lieux des actions menées, des projets, des réussites et des freins
- ✓ Connaître et allier les aspects réglementaires et la vision stratégique
- ✓ Prendre en compte l'écosystème interne et externe pour pouvoir développer son propre référentiel d'indicateurs
- ✓ Inclure la thématique du handicap psychique dans une politique de diversité
- ✓ Sensibiliser l'ensemble des collaborateurs pour une culture d'entreprise partagée
- ✓ Élaborer un plan d'actions et l'évaluer en mesurant les impacts

Psych Up vise à améliorer l'éducation et la formation des apprenants en situation de troubles psychiques.

Projet n° 2018-1-FR01-KA202-047959

